



Béziers, le 24 mars 2025

PROCES DE L'ACCIDENT MORTEL DU 10 AOUT 2016 A GABIAN

Une première journée pour entendre l'exposé des faits reprochés aux 5 mis en cause, les conséquences de l'accident dramatique pour les agents d'un des CCF, et auditionner plusieurs des témoins cités.

Le président explique un déroulement en 3 phases :

- Les moyens matériels
- Les conditions d'interventions
- La formation

« l'état déplorable des engins » et la liste des défauts du matériel est une constante dans tous les témoignages de ce jour.

La question du droit de retrait des sapeurs-pompiers revient souvent, existe-t-il, quelle définition en a chacun, comment le mettre en œuvre, ... « un agent peut-il refuser un départ pour défaut de son matériel ? aurait-il le soutien de sa hiérarchie

L'organisation du SDIS 34 pour la gestion des matériels défectueux est centrale : « l'inaction était la règle, l'action l'exception » « jusqu'où remontent les dysfonctionnements ? », « rendre des tuyaux usagés pour avoir des tuyaux neufs, mais les tuyaux étaient manquants... »

Et il y a des témoins qui nous vendent un monde parfait, même après un décès en opération : « je maintiens, même si c'est difficile il faut rester, ça demande un peu de conviction », « La sécurité est la préoccupation majeure », « si le chef est proche de ses hommes, ça ne peut que bien se passer » « tout est fait pour faire de la cabine un espace de survie mais la panique a parfois empêché le raisonnement ».

Le président reste néanmoins lucide : « vous avez l'air de subir toutes les situations », « vous avez considéré que quitter la cabine était un acte inconsidéré »,

Quelqu'un assène :

« les accidents marquent les consciences mais pas assez et pas les presque accidents »

Cette journée aura vu 6 des 8 témoins en 10 heures d'audience.